

Intérêt—Loi

J'invite les députés à applaudir la bonne idée du député d'Argenteuil-Papineau. Si j'en crois mon expérience, je sais qu'il parle d'un groupe de personnes de grande valeur qui ont joué un rôle considérable dans notre société. J'espère qu'au lieu de s'en tenir aux déductions d'impôt, il étudiera davantage les possibilités qu'offre un système de subventions. Je ne suis pas d'accord avec les modalités suggérées dans cette motion, mais je souscris par contre entièrement à l'esprit de cette mesure.

Le président suppléant (M. Blaker): Je suis désolé d'interrompre le député, mais il est de mon devoir, conformément à l'article 24(2) du Règlement, d'interrompre les travaux.

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Blaker): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-34, Loi reconstituant la société Polyventreprise Ltée et prévoyant sa prorogation sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

Le président suppléant (M. Blaker): Tous les articles qui précèdent le n° 474, sous la rubrique Projets de loi publics d'initiative parlementaire, sont-ils reportés par consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION CONCERNANT LA PURGE DES HYPOTHÈQUES

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) propose: Que le projet de loi C-674, tendant à modifier la loi sur l'intérêt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, dans ma circonscription, on a manifesté un certain intérêt pour cette question. Ce qui m'a poussé à présenter ce projet de loi, c'est le cas de deux de mes électeurs de la région d'Almonte. L'un est agriculteur, l'autre possède une maison. Ils se renseignaient sur les hypothèques pour tenter d'échapper aux taux d'intérêt élevés auxquels ils étaient assujettis pour une période assez longue.

En sollicitant leur appui pour le projet de loi C-674, je demande à mes collègues députés d'oublier leur affiliation et de penser plutôt aux besoins de leurs électeurs. A un moment où les Canadiens, s'ils n'ont pas déjà perdu leur maison, continuent à courir un risque énorme, il appartient aux députés de faire ce qu'ils peuvent pour les aider.

Ce projet de loi ne coûtera absolument rien au gouvernement. La proposition vise à changer un mot de l'article 10 de la loi sur l'intérêt. Cet article, que je propose de modifier, n'a pas été touché depuis au moins 1906. Par contre, notre utilisation des hypothèques et les taux d'intérêt ont changé radicalement.

Ce projet de loi veut être utile à tous les Canadiens. Selon des recherches de la SCHL, plus de 700,000 Canadiens ont des hypothèques à des taux de 17 p. 100 ou plus. Si ce projet de loi est adopté, ils seront en mesure de refinancer leur prêt après un an, moyennant le paiement d'une pénalité de trois mois, et ils pourront ainsi projeter des taux d'intérêt plus bas que l'on connaît actuellement.

Si on fait échouer le projet en prolongeant la discussion, ce sera le fait de députés qui se préoccupent des institutions financières et de leurs profits plutôt que du Canadien moyen victime des augmentations les plus fortes des taux d'intérêt que l'histoire ait connu.

J'ai sollicité et reçu l'accord de mon parti pour être le seul à parler, et très peu de temps. Je me suis adressé au NPD et il a accepté qu'un seul de ses représentants prenne la parole, lui aussi très brièvement. J'ai parlé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), car cette mesure législative relève pour moitié de sa compétence. Il serait disposé à autoriser le renvoi au comité.

La semaine dernière, nous avons retardé le projet jusqu'à cette semaine, pour voir si l'autre ministre compétent donnerait lui aussi son autorisation. Aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Lalonde) ne s'est pas engagé. Nous verrons donc si les libéraux vont parler jusqu'à épuisement du temps, et trancher ainsi en faveur des sociétés et de leurs profits, plutôt qu'en faveur des Canadiens qui ont actuellement des difficultés financières.

Même si le projet de loi est adopté en deuxième lecture aujourd'hui et s'il est renvoyé au comité, il n'arrivera pas au stade de loi. A l'étape du comité, les sociétés de prêts hypothécaires pourront dire si oui ou non ce projet de loi est acceptable, compte tenu des dépôts qu'elles ont dû bloquer éventuellement. J'espère bien que ce projet de loi sera approuvé ou qu'il sera modifié et approuvé à l'étape du comité, après avoir été étudié comme il se doit. Nous pouvons aider les victimes des taux d'intérêt élevés.

J'ai remarqué depuis 12 à 16 mois une forte augmentation du nombre de personnes recevant des prestations de chômage qui sont moins en mesure de financer leur maison, qu'ils soient locataires ou détenteurs d'hypothèques, ce qui a davantage rapport à ce projet de loi.

J'ai remarqué par ailleurs dans les rubriques d'affaires des journaux que certains établissements financiers prévoient qu'il y aura plus de saisies cette année que l'année dernière, parce que les gens cesseront de recevoir des prestations de chômage et que, par conséquent, ils seront moins en mesure de financer leur maison qu'auparavant.